



Centraide
Québec et
Chaudière-Appalaches

FONDS D'INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FIDC)

Cadre de référence
(Mis à jour 2024)

Pour toute question relative au FIDC, veuillez écrire à FIDC@centraide-quebec.com

QU'EST-CE QUE LE FONDS D'INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE?

- Le Fonds d'initiatives de développement communautaire (FIDC) de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches est en cohérence avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations de Centraide ([À propos de nous - Centraide Québec et Chaudière-Appalaches \(centraide-quebec.com\)](#)).
- Le FIDC permet de répondre à des besoins nouveaux ou non répondus, ou d'y répondre autrement, par le soutien financier à des projets collectifs émergents, portés par une pluralité d'acteurs et enracinés dans la communauté.
- Le FIDC, c'est le fonds de Centraide dédié au soutien à l'innovation sociale et collective.
- Le FIDC est un levier financier pouvant servir au démarrage et à la consolidation d'un projet collectif.
- Le FIDC est disponible pour les communautés de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Les initiatives soutenues par le FIDC doivent permettre de :

- **Agir concrètement sur la prévention, la réduction ou les effets de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités** en répondant aux besoins des individus et des collectivités les plus vulnérables.
- **Stimuler ou expérimenter des pratiques pertinentes et novatrices** en soutenant et en promouvant des approches créatives, des actions communautaires collectives et potentiellement structurantes, des projets pilotes et des solutions adaptées aux réalités et enjeux qui ont un fort potentiel d'impact sur les individus et les communautés.
- **Bâtir des communautés d'entraide** en travaillant avec des acteurs clés et des leaders communautaires pour soutenir une réponse collective aux besoins des milieux les plus vulnérables.

LE FIDC NE PERMET PAS DE :

- Soutenir le développement d'un nouveau volet de services d'un organisme existant déjà bien établi.
- Financer un projet individuel ou porté par un seul organisme.
- Financer un projet dupliquant ou supplantant l'œuvre communautaire d'un organisme déjà présent sur le territoire.
- Comblent la perte d'un bailleur de fonds.
- Offrir du financement récurrent à long terme.

QUI EST ADMISSIBLE AU FIDC?

Pour soumettre un formulaire d'intention, une initiative doit :

- Démontrer sa cohérence avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations de Centraide.
- Avoir été mise en place pour répondre à un besoin nécessitant la mobilisation d'acteurs du milieu, donc être portée par plus d'un acteur.
- Être dans une phase d'émergence, de démarrage et avoir généralement moins de trois années d'existence. **Attention** : le FIDC est pour des initiatives ayant dépassé le stade de la simple idéation de projet.
- Permettre l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à chacune des étapes de son développement.

- Se réaliser en partenariat avec des organismes, des projets ou des réseaux communautaires afin de s'assurer de la complémentarité des actions.
- Être déjà suffisamment structurée et organisée pour gérer son développement.
- Viser un financement diversifié.
- Être un organisme sans but lucratif légalement incorporé au Québec ou compter parmi ses partenaires un organisme sans but lucratif légalement incorporé au Québec acceptant de jouer le rôle de fiduciaire pour l'initiative.

QUAND PEUT-ON DÉPOSER UN FORMULAIRE D'INTENTION?

Chaque année, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches évalue sa capacité financière à accueillir de nouvelles initiatives. Lorsque Centraide décide qu'un processus d'accueil de nouvelles initiatives peut être lancé, les partenaires du milieu en sont informés le plus largement possible.

Des **séances d'information** sur Teams sont alors tenues afin de :

- Présenter les bases et les balises du FIDC.
- Expliquer le formulaire d'intention.
- Répondre aux questions générales au sujet du FIDC et aux questions soulevées en cours de rédaction du formulaire d'intention.

1^{re} étape : présélection sur la base du formulaire d'intention

Les initiatives intéressées peuvent soumettre un **formulaire d'intention** à partir d'un court formulaire en ligne qui devient **disponible seulement à partir du moment où le processus d'accueil est officiellement lancé**. Un budget prévisionnel doit aussi alors être soumis.

2^e étape : dépôt des demandes de financement pour les initiatives retenues à la 1^{re} étape

Les initiatives présélectionnées ont ensuite quelques semaines additionnelles pour remplir et soumettre le **formulaire de demande** qui est rendu disponible en temps et lieu via la plateforme de Centraide. L'analyse des demandes est ensuite faite par l'équipe en développement social avec le soutien de bénévoles issus de la communauté.

Financement

Le financement offert se veut structurant. Les décisions de sélection des initiatives et d'attribution de fonds sont connues suivant la résolution du conseil d'administration de Centraide. Le financement est pour une période de 12 mois ou moins, débutant rétroactivement le 1^{er} novembre. Au terme de cette première année, les initiatives qui le désirent peuvent soumettre une demande de renouvellement du financement; cette demande fera l'objet d'une analyse par l'équipe interne en développement social. Une initiative peut être ainsi renouvelée annuellement pour une période maximale de 5 ans, à moins d'une exception.

SUR QUELLES BASES LES DEMANDES SOUMISES SONT-ELLES ÉVALUÉES ET ANALYSÉES?

Les demandes soumises au FIDC sont évaluées en fonction des critères d'analyse suivants :

- **Action et impact social**
 - Pertinence, c-à-d. nature du besoin et retombées
 - Connaissance des besoins et des enjeux
 - Types d'actions et de réponses aux besoins identifiés
 - Types d'approches expérimentées

- ***Enracinement dans la communauté***
 - Nature des partenariats
 - Complémentarité
 - Partenariats structurants

- ***Gouvernance***
 - Gouvernance collective
 - Participation citoyenne

- ***Développement***
 - Stade de développement de l'initiative
 - Vision structurée dans le temps
 - Solutions viables et durables pour la collectivité et l'initiative
 - Culture évaluative

- ***Gestion administrative et financière***
 - Évaluation du besoin financier
 - Visée de diversification des revenus